

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-289 du 19 Septembre 1994

Chargeant Monsieur Marius FRANCISCO,
Ministre de la Culture et des Communica-
tions de l'intérim de Monsieur Mama
ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du Développe-
ment Rural pour compter du 30 Août
1994.

LE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 30 Août 1994, Monsieur Marius FRANCISCO, Ministre de la Culture et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2. - Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU le 19 Septembre 1994

Pour le Président de la République, le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.

Ampl. ions. PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 LEPR-DN 4 AUTRES MINISTRES 19
SSE DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORE 1.-